

BELSENTES
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2024

Présents : Mmes CHIROL Laurence, FISCHER Hélène, REYNAUD Laetitia, RIBEYRE Nadia, ROZNOWSKI Monique

Ms ARGAUD Lionel, BRESSO Dominique, FAYARD Raymond, LADREYT André, VILLE Maxime.

Absents représentés : M.TEYSSEIRE – ALLIRAND Lucas donnant pouvoir à M. BRESSO Dominique et M. COCHE Olivier donnant pouvoir à M.FAYARD Raymond,

Absent : BLANC Luc, ROSSITER Elisabeth, BALTASSAT Francine, BLACHE Françoise, CHABAL Sylvia

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

M. FAYARD Raymond est nommé secrétaire de séance.

La séance débute à 19h

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 28.11.2023
- Délibérations :
 - Vote des comptes administratifs
 - Vote des comptes de gestion
 - Affectations des résultats
 - Prime pouvoir d'achat exceptionnelle
 - Révision du RIFSEEP (IFSE prime mensuelle)
 - Modification statuts Val'Eyrieux
 - Exonération taxe foncière des logements neufs
 - Vente de bois ONF 2024
 - Vente de la chaudière de la salle des fêtes de St Julien
 - Renouvellement convention 30 millions d'amis
 - Vente 2 parcelles du lotissement
 - Point PMI école – Demande de subvention
- Point sur les travaux de la salle des fêtes de St Julien et sur les projets en cours
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal du CM du 28/11/2023

Approuvé à l'unanimité

Vote des comptes administratifs, des comptes de gestion et affectation des résultats

Préambule :

Le budget 2023 a été voté le 31 mars 2023 par le Conseil Municipal de Belsentes.

Il a été établi avec la volonté de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- mobiliser des subventions auprès des différents partenaires chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent les budgets de nos collectivités. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Les comptes administratifs précédents :

Depuis la création de la commune de Belsentes, les résultats d'exercice des sections de fonctionnement ont été excédentaires dans des valeurs significatives et toujours supérieures à 200 000 €.

Ces résultats permettent de financer nos sections d'investissement.

Comptes Administratifs 2023 :

1/ BUDGET PRINCIPAL

- Section de fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement sont de 465 804,88 €, soit une baisse de 7 819,32 € par rapport à l'exercice précédent.

Sachant que les dépenses de fonctionnement 2022 intégraient un montant de 52 725,05 € d'immobilisations foncières, on peut donc en déduire que nos dépenses de fonctionnement ont augmenté de 44 955,29 € par rapport à l'exercice précédent, de 48 065,11€ par rapport à 2021 et de 36 767,43 € par rapport à 2020.

Cette augmentation des dépenses de 9.65 % par rapport à 2022, de 10.31 % par rapport à 2021 et de 7,89 % par rapport à 2020 nous a amené à étudier le détail des augmentations par chapitre budgétaire et par article.

On note :

- Sur le chapitre 011 charges à caractère général une augmentation de 40 000 € par rapport à 2022 soit 20.7 % d'augmentation et 60 000 € de plus par rapport aux années 2020 et 2021 soit 30.8 % d'augmentation. Cette augmentation par rapport à 2022 est due principalement à 4 postes : le poste alimentation, avec l'augmentation des effectifs à la cantine, est en hausse de 9 000 €, le poste impôts avec la reclassification des logements qui ont été réhabilités est en hausse de 6 000 €, le poste entretien bâtiments, avec la réparation des désordres, est en hausse de 6 000 € et l'entretien des bois et forêts en hausse de 19 000 €
- Sur le chapitre 012 charges de personnel une parfaite stabilité des dépenses depuis 2020.
- Sur le chapitre 65 Autres charges de gestion courante, une augmentation de 4 000 € par rapport à 2021 et 2022 soit 6.04 % d'augmentation et 7 500 € de plus par rapport à 2020 soit 12.05 % d'augmentation. Cette augmentation correspond à la première année de facturation du périscolaire par la communauté de communes
- Sur le chapitre 66 charges financières, une augmentation de 7 600 € par rapport à 2022 soit 42.25 % d'augmentation. Cette augmentation correspond à la première annuité de l'emprunt contracté en 2022

Les recettes réelles de fonctionnement sont de 744 363,20 €, en hausse par rapport à l'exercice précédent de 57 044,29 € dues principalement :

- à 2 recettes exceptionnelles : coupes de bois pour 48 000€ et renouvellement de concession pour 7 500€
- à une augmentation de 6 000€ des prestations cantine

Les résultats constatés de l'exercice apportent donc un excédent de 278 558,32 € sur l'année 2023 auquel s'ajoutent les 567 917.73 € de résultat reporté soit un résultat de clôture excédentaire de 846 476.05 €.

- Section de fonctionnement :

Les dépenses réelles d'équipement sur l'exercice budgétaire s'élèvent à 698 184,81 €, dont 477 721,70 € d'immobilisations. A ces dépenses réelles se rajoutent le déficit de clôture de 132 416,76 €

Les recettes de cette section ressortent à 689 185,20 €.

Le déficit de clôture s'élève donc à 141 476,37 €.

Le besoin global de financement de cette section après prise en compte des restes à réaliser (19 800€ en dépenses et 128 467,50 € en recettes) est de 29 808.87 €.

Le résultat reporté en fonctionnement sur le budget 2024 sera donc de 813 667,18 €, soit une augmentation de 245 749,45 € par rapport à l'année précédente.

2/ BUDGET ANNEXE ECO HAMEAU

Pas d'écriture en 2023, le résultat cumulé de 1 697.34 € en excédent d'investissement sera reporté en 2024.

3 / BUDGET ANNEXE ENERGIE

a) Fonctionnement : Il est constaté un excédent de fonctionnement de 13 863,87 €.

b) Investissement : Il est constaté un excédent de 30 639,10 €.

L'excédent de fonctionnement de 13 863,87 € sera reporté en 2024 au compte 002 et les 30 639.10 € d'excédent d'investissement seront reportés en 2024 au compte 001.

Conclusion :

Cette année budgétaire bien que très encourageante apporte certaines interrogations sur les budgets de fonctionnement futurs notamment sur les dépenses du chapitre 011.

Une maîtrise des coûts est nécessaire afin de conserver notre capacité d'investissement et pouvoir mener aux termes du mandat les projets d'investissement prévus.

Cependant, on peut constater que depuis la création de la commune nouvelle (soit 5 exercices budgétaires), chaque année l'excédent de clôture a été supérieur à 200 000 €.

Ces excédents reportés nous permettent de maintenir le cap sur nos projets d'investissement.

Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, d'un montant forfaitaire, vise à soutenir les agents publics face à l'inflation et sera versée aux agents éligibles avant le 30 juin 2024.

Le montant de la prime est calculé en fonction du salaire brut entre le 1^{er} juin 2023 et le 30 juin 2024.

Révision du RIFSEEP

Compte tenu des modifications en cours pour les secrétaires, il convient de revoir la délibération en ajoutant la catégorie B.

Le plafond de la fourchette étant atteint, nous profitons de la révision de la délibération pour revoir ce taux en catégorie C.

Les montants de la catégorie B doivent être supérieurs au montant de catégorie C car attribuée en fonction des tâches et responsabilités du poste.

Modification des statuts de Val'Eyrieux

La communauté de communes Val'Eyrieux a rajouté la compétence PLU car elle s'oriente vers un PLUI.

Acte administratif.

Pour information, le coût d'un PLUI serait de 1500 € par an sur 6 ans pour Belsentes.

Si la commune fait un PLU de son côté le coût serait plus proche de 50 000 € avec subvention de 10 000 € à 20 000 €. Comme nous l'avons déjà voté, nous sommes d'accord pour nous lancer dans la démarche du PLUI.

Exonération de la taxe foncière des logements neufs

Le conseil municipal a décidé de ne pas statuer

Vente de bois ONF 2024

Comme chaque année l'ONF nous fait part de ses prévisions de vente de bois.

Pour info

- 2023 = environ 50 000 €,
- 2022 = environ 13 000 €
- 2021 = environ 200 €

Prévision 2024 = 3 000 €

Vente de la chaudière de la salle des fêtes de St Julien Labrousse

Le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour la vente de la chaudière pour 2000 € à l'entreprise Laffont. Le démontage sera fait par l'entreprise Crussol Plomberie

Renouvellement de la convention 30 millions d'amis

La convention doit être resignée chaque année.

Une personne a pris contact avec nous car elle accepterait de capturer les chats à St Julien

Vente 2 parcelles du lotissement

Nous avons reçu une proposition pour l'achat des 2 parcelles restantes du lotissement aux Nonières.

Le prix fixé pour les 2 parcelles est de 16 € / m²

28 368 € au total

Ceci permettra de clôturer la vente de tous les terrains du lotissement.

Point PMI école – demande de subvention

Le Conseil Municipal doit donner son accord pour autoriser Mr le Maire à faire une demande de subvention à la CAF concernant la remise aux normes de la salle de garderie demandée par la PMI.

Pour information, nous avons jusqu'à fin juillet pour faire les travaux.

Questions diverses :

- Point sur les travaux de la salle des fêtes de St Julien Labrousse = les travaux commenceront début mars (nous attendons les délais d'intervention pour l'utilisation de la salle des fêtes entre mars et août)
- Point sur le radon = 3 détecteurs ont été posés : 1 à l'école, 1 à la salle des fêtes des Nonières et 1 au gîte communal
- Nouvelle norme sur la qualité de l'air = nous avons mandaté une étude pour remplacer les VMC de l'école et salle des fêtes, le coût éventuel de remplacement est estimé à 100 000 € : pour le moment nous ne donnons pas suite et attendons les résultats du radon
- Rencontre avec les nouveaux propriétaires des Cabanes de Labrousse = ouverture en mars
- Point sur les travaux d'assainissement à St Julien Labrousse = l'entreprise Bouchardon a repris les travaux.
- Prochaines dates :

Commission budget = 13 mars à 18h

Conseil municipal vote budget = 22 mars à 19h